

2024-14

SEANCE DU 15 AVRIL 2024

DEPARTEMENT DU TARN
ET GARONNEArrondissement de
Montauban

COMMUNE DE BESSENS



L'an deux mil vingt-quatre, le vendredi quinze avril, dix-neuf heures, le conseil municipal s'est réuni salle du conseil de la Mairie de Bessens, sous la présidence de Monsieur Adrien RAPHET, Maire.

Etaient présents, Mmes et MM. : Adrien RAPHET, Armand MAGNIER, Laetitia LAFORGUE, Jérôme FABRIS, Brigitte MOT, Alain ROUBY, Séverine MONTANARO-WIECZORECK, Sylvain PENCHE, Nadège OGER, Bastien PLANA, Marjorie CIRRODE.

Etaient absents ou excusés, Mmes et MM. : Magalie LALA qui a donné procuration à Laetitia LAFORGUE, Guillaume CAUMON, Amédée HUGANET qui a donné procuration à Brigitte MOT, Vanessa DE CORTE qui a donné procuration à Jérôme FABRIS, Serge MICHEL, Audrey GRANIOU qui a donné procuration à Séverine MONTANARO-WIECZORECK, Emmanuelle TOURNAY, Jamel FAITOUT.

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice qui sont au nombre de 19, il a été procédé conformément à l'article L2121.15 du CGCT à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil municipal, Mme Brigitte MOT ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'il-elle a accepté.

Convocation : 11/04/2024**Délibération n°2024-14 : Approbation du Compte Administratif 2023 du budget communal**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Exposé :

Conformément à l'article L1612-12 du Code Général des collectivités territoriales, le compte administratif, doit être soumis au vote du conseil municipal.

Ce compte administratif fait apparaître d'une part les crédits votés pour l'exercice 2023 dans le budget primitif et les décisions modificatives d'autre part, les montants exécutés, les montants restant à réaliser, les rattachements des charges et des produits et le résultat de clôture.

Le compte administratif, présenté en annexe, reprend toutes les opérations budgétaires réalisées du 1er janvier au 31 décembre 2023. De façon synthétique il s'établit comme suit :

Total des dépenses 2023 de fonctionnement :	1 066 984.36 €
Total des recettes 2023 de fonctionnement :	1 368 303.97 €
Résultat de l'exercice 2023 (Fonctionnement) :	301 319.61 €
Résultats antérieurs reportés :	462 239.81 €
Résultat cumulé à affecter (Fonctionnement) :	763 559.42 €
Total des dépenses 2023 d'investissement :	435 116.37 €
Total des recettes 2023 d'investissement :	1 092 280.73 €
Solde d'exécution d'investissement (hors reports) :	657 164.36 €
Solde des reports d'investissement antérieurs :	- 408 851.78 €
Restes à réaliser – besoin de financement :	- 275 957.75€
Restes à réaliser – excédent de financement :	82 024.05€
Solde d'exécution d'investissement (reports inclus) :	54 378.88 €

Les excédents et résultat de l'exercice y compris les restes à réaliser s'établissent de la façon suivante :

Excédent de fonctionnement :	763 559.42 €
Solde d'exécution d'investissement :	54 378.88 €
Résultat de clôture l'exercice 2023 :	817 938.30 €

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BESSENS**

Après avoir présenté le Compte Administratif, Monsieur le Maire sort de la salle du Conseil.

Le Compte Administratif est mis aux voix par Monsieur Alain ROUBY, Adjoint au maire. Après en avoir délibéré, à la majorité absolue de 14 voix « pour » :

APPROUVE le compte administratif 2023, tel que présenté ci-dessus.

Fait à Bessens, le 15/04/2024

Le Maire,

Adrien RAPHET

